

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-296 DU 20 JUILLET 1998

Chargeant Monsieur Félix Essou DANSOU ,
Ministre des Mines, de l'Energie et de
l'Hydraulique de l'intérim de Monsieur
Adékpédjou S. AKINDES , Ministre
de L'Environnement, de l'Habitat
et de l'Urbanisme

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90 - 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République
du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement :

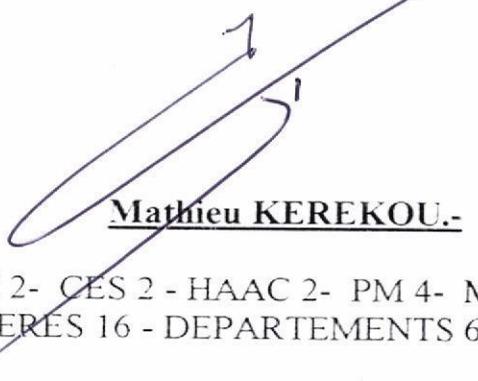
DECRETE

Article 1er : Pour compter du 20 Juillet 1998, Monsieur Félix Essou DANSOU , Ministre
des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique est chargé de l'intérim du Ministre de
l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant l'absence de Monsieur
Adékpédjou S. AKINDES.

Article 2 : Le Présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 Juillet 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.


Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6- AN 4- CS 2 - CC 2- CES 2 - HAAC 2- PM 4- MEHU 4
MMEH 4 - SGG 4 - AUTRES MINISTERES 16 - DEPARTEMENTS 6.